

Conducteurs H/F



Date: 10 mars 2024

Lieu: Nevers, FR, 58000

Filiale: DRSE - Keolis Nevers

Type de contrat: CDD temps complet

CONDUCTEURS DE BUS H/F

Keolis est un des leaders mondiaux de la mobilité partagée et le partenaire privilégié des Autorités Organisatrices de Mobilité. En 2021, le Groupe a connu une croissance significative avec un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros. Présents dans 14 pays, nos 68 000 collaborateurs œuvrent chaque jour à la proposition d'une alternative crédible à la voiture individuelle et ainsi à l'accélération de la transition écologique.

Ensemble, nous coconstruisons des solutions de transport en commun sûres, performantes et durables. Notre ambition est d'imaginer et de déployer ces mobilités au service de chaque territoire, pour une meilleure qualité de vie de tous et de chacun.

Keolis Nevers, filiale du groupe Keolis (35 000 employés en France) dont le siège est basé à Nevers, emploie environ 80 salariés dont 65 conducteurs. Elle exploite les lignes régulières du réseau de transports en commun de Nevers "TANEO".

Nous recherchons pour notre filiale de Nevers, des Conducteurs H/F en Contrat à Durée Déterminée à temps complet.

Missions

Nous recherchons des Conducteurs Receveur F/H afin d'effectuer des lignes urbaines sur le secteur de Nevers.

En toute autonomie vous serez en charge d'

- Accueillir, accompagner, orienter et transporter les voyageurs en assurant leur confort et leur sécurité
- Utiliser les outils de communication embarqués
- Assurer la vente des titres de transport

Profil

- Vous avez le sens du service, des responsabilités
- Vous aimez le relationnel et le contact aux autres
- Vous aimez travailler en autonomie
- Vous êtes rigoureux et ponctuel
- Vous êtes titulaires du permis D et de la FIMO Voyageurs

Si cette opportunité d'emploi vous intéresse, n'hésitez pas à vous faire connaître en envoyant votre candidature.

Poste à pourvoir dès que possible

Rémunération : 1892 euros brut mensuel + éléments variables

Mutuelle entreprise

Valorisation ancienneté – Programme de cooptation

Information complémentaire

Toute personne postulant sur ce poste pourra faire l'objet d'une enquête administrative, conformément au décret n° 2017-757 du 03 mai 2017 relatif aux enquêtes administratives prévues par l'article L. 114-2 du code de la sécurité intérieure concernant les affectations et les recrutements dans certaines entreprises de transport.